



La lettre d'information du projet 3 Frontières

Contribuer au développement et à la paix des territoires transfrontaliers

Lancé en juillet 2019 pour trois ans et financé par l'Agence française de développement (AFD), le projet 3 Frontières est mis en œuvre par [l'Iram](#), chef de file et intervenant au Niger, le [Gret](#) au Burkina Faso, Agronomes et vétérinaires sans frontières ([AVSF](#)) au Mali et le Centre international d'études pour le développement local ([Ciedel](#)) sur des appuis transversaux.

Le projet porte sur 66 communes des régions de Gao, de Tombouctou et de Mopti au Mali, sur 25 communes du Nord et du Sahel au Burkina Faso et sur 10 communes de la région de Tillabéry au Niger. Il vise à appuyer le développement socio-économique et à renforcer la cohésion sociale dans les territoires transfrontaliers grâce à trois axes d'accompagnement : (1) l'amélioration de la viabilité des filières agro-pastorales ; (2) l'appui aux collectivités locales afin qu'elles puissent mettre à disposition des populations des équipements, infrastructures et services socio-économiques essentiels ; (3) le renforcement du dialogue entre les différentes composantes des sociétés locales.

Cette deuxième lettre d'information du projet 3 Frontières donne un aperçu des activités menées depuis mai 2021.

Des jeunes citoyens formés pour être reporters d'images au Burkina Faso

Sur les plus de 20 millions d'habitants que compte le pays, 78% sont âgés de moins de 35 ans. L'expérience de [Semfilms](#) et du [Balai Citoyen](#), notamment dans la région de l'Est, a démontré que les jeunes, une fois accompagnés pour s'impliquer dans les processus de promotion de la cohésion sociale et du vivre ensemble, se révèlent être d'excellents vecteurs de paix.

Documentaires sur la cohésion sociale

Convaincu que l'image est un moyen efficace pour exprimer son opinion, sensibiliser, mener un plaidoyer ou revendiquer et faciliter la libre expression de chacun, Semfilms a formé 31 jeunes, dont 10 femmes, de différentes localités des régions du Nord (Koumbri, Zogoré, Titao, Gourcy et Ouahigouya) et du Sahel (Djibo, Arbinda, Sebba et Dori) à réaliser des courts reportages (« mobile journalisme » ou MOJO). Ces jeunes formés vont ensuite produire dans les différentes localités, via un smartphone, de courts documentaires sur des sujets de cohésion sociale, appuyés par un journaliste professionnel de l'équipe de Semfilms pour définir le choix et la manière d'aborder le sujet, ainsi que par l'équipe de « [Droit libre TV](#) » lors de la phase de montage.

Le regard des jeunes sur la crise

Cette activité permet aux jeunes d'apporter leur point de vue sur la situation sécuritaire, la radicalisation, la stigmatisation ou le vivre ensemble. Ces reportages seront diffusés sur la web télé « Droit libre TV » de Semfilms (un premier sur le [football à Dori](#) et un second sur les [déplacés internes](#) sont déjà en ligne). Des projections-débats seront aussi organisées dans les localités où les vidéos ont été tournées, réunissant les acteurs concernés et les autorités coutumières, religieuses et étatiques.



Image issue du mini-documentaire sur le football à Dori
© Semfilms, Tafsir Housseyni Maiga



Au Burkina Faso, des journées sur le vivre ensemble retransmises à la radio

Conduites par la radio « [La Voix du Paysan](#) » basée à Ouahigouya, trois journées de plaidoyer ont été organisées dans les communes de Kain, Koumbri et Ouindigui, sur le thème : « Quel engagement des leaders communautaires pour un retour de la paix et la cohésion sociale dans la région du Nord ? ». Elles ont permis de mobiliser 117 personnes, représentant notamment les autorités administratives, coutumières et religieuses, les différentes communautés, les leaders d'opinion ainsi que des personnes influentes des différentes localités.

Dialoguer sur le renforcement de la cohésion sociale

Compte tenu du contexte sécuritaire très tendu dans ces trois communes et des contraintes qui ont fortement limité les déplacements de certains leaders et autorités, de tels espaces d'échanges n'existaient plus depuis plusieurs mois. Ces journées ont permis aux leaders et représentants des différentes autorités de s'accorder sur une vision partagée de la situation à laquelle est confrontée leur commune, et d'aboutir à des engagements concrets permettant une participation active de toutes les personnes concernées au retour de la paix et de la cohésion sociale dans leur localité.

A titre illustratif, les participants de Kain ont pris l'engagement d'organiser une journée de pardon réunissant toutes les couches sociales de la commune. Ceux de Koumbri et de Ouindigui se sont engagés à être des relais pour la promotion de la cohésion sociale dans leurs milieux de vie.

Echange ouvert avec les auditeurs

Chaque journée a été enregistrée par « La Voix du Paysan » qui travaille actuellement au montage de la rediffusion des échanges et engagements pris afin de renforcer leur portée.

Ces journées ont aussi permis à la radio d'identifier des leaders pour enregistrer trois émissions supplémentaires sur le rôle et l'engagement des autorités dans la gestion de la crise, l'apaisement des tensions et le retour à la paix en partant des défis auxquels ces communes font face. Ces émissions seront suivies d'un échange ouvert avec les auditeurs.



Session de plaidoyer de la commune de Koumbri

©Gret

Agir en zone sécuritaire sensible : réussites et limites. L'expérience du Mali

Au Mali comme dans les autres pays, le projet 3 Frontières évolue dans un contexte sécuritaire difficile. Les attaques et conflits ont fait un nombre élevé de victimes (en majorité des civils) et de très nombreuses personnes déplacées internes dans la région de Mopti (évaluées à plus de 158 000 par le *cluster Mopti* en juillet 2021). Ils ont déstructuré les organisations paysannes du fait de la dispersion de leurs membres et rendu certaines communes inaccessibles aux agents du projet. Au mois de mai 2021, sur les 66 communes d'intervention du projet 3 Frontières au Mali, 24 communes étaient accessibles pour les équipes du projet, 18 peu accessibles et 24 inaccessibles.

Le contexte sécuritaire a également entraîné le déplacement des élus et des responsables communautaires vers des zones plus sûres ainsi qu'un ralentissement voire un arrêt du fonctionnement des collectivités. Les surfaces cultivées et les espaces de pâturages se sont réduits, avec pour corollaire une insécurité alimentaire croissante.

Adaptation et souplesse pour poursuivre les activités

Cette situation impacte la mise en œuvre des activités du projet et nécessite des mesures d'adaptation : développement de moyens de communication, réduction des déplacements, délocalisation des réunions au niveau des



chefs-lieux de cercle, location de véhicules locaux, déplacement en avion entre les régions, formation des agents du projet sur la sécurité et les questions de neutralité, d'impartialité et de transparence dans les actions menées sur le terrain, et bien sûr veille permanente sur les différents incidents dans la zone du projet. Une forte coordination avec les acteurs humanitaires est nécessaire. Avant de mener les activités du projet (en particulier quand il s'agit de réunions ou encore d'appuis envers les femmes), les équipes échangent avec les collectivités et les bénéficiaires pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'effets négatifs (approche « *do no harm* » ou « ne pas nuire »).

Toutes ces mesures ont un impact opérationnel et financier et demandent une grande flexibilité dans la mise en œuvre de la part de tous les acteurs du projet. Par exemple, lors d'une révision budgétaire, il a été prévu d'assister les personnes déplacées souhaitant revenir dans leur localité en moyen de production (ce qui n'était pas prévu initialement). Ces adaptations, malgré le contexte, ont permis d'assurer :

- une participation des élus, des services techniques et des représentants d'organisations paysannes lors de la priorisation des filières à appuyer ;
- la priorisation des investissements et des formations pour les collectivités et les organisations paysannes ;
- la réalisation en cours d'environ 85 % des investissements pour les organisations paysannes et collectivités ;
- la réalisation de la quasi-totalité des formations et des appuis en moyens de production pour les organisations paysannes (excepté dans 2 villages qui ont été abandonnés suite à une attaque terroriste) ;
- la réalisation du diagnostic et des schémas d'aménagement territoriaux.

Une « double peine » pour les communes frappées par l'insécurité

Mais le contexte a aussi réduit le niveau de participation des acteurs concernés aux différents processus. Ainsi, de nombreuses décisions sont souvent prises par le Maire et quelques conseillers plutôt qu'en session communale. Au niveau des organisations paysannes, elles sont prises par le président et quelques membres plutôt qu'en réunion de bureau ou en Assemblée générale (pour éviter des déplacements risqués et le regroupement de personnes).

La réalisation de diagnostics sur les ressources et des schémas d'aménagement territoriaux ont été moins participatifs qu'en situation normale (restriction du nombre de personnes, centralisation dans les chefs-lieux de cercle) mais ces documents ayant une durée quinquennale avec possibilité de révision annuelle, cette planification a permis d'identifier les actions urgentes à développer.

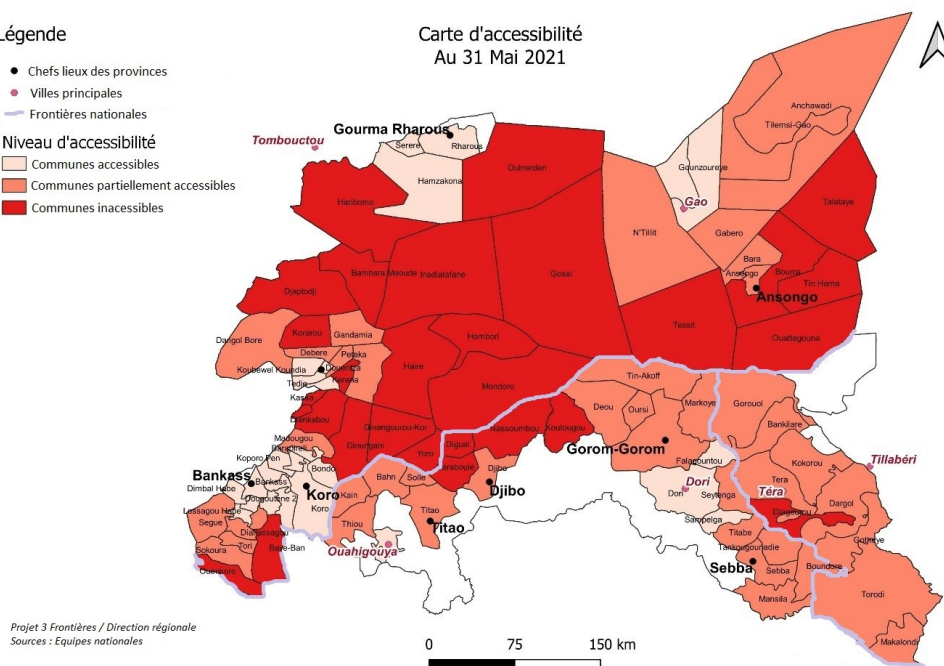
Pour les communes non accessibles, car le temps de mise en œuvre du projet est limité, les investissements prévus sont reportés sur des localités plus stables, entraînant une « double peine » pour ces communes déjà très affectées par l'insécurité. Par ailleurs, la proximité du suivi conseil y est moins importante qu'en zone stable mais cela responsabilise davantage les bénéficiaires sur la réussite des actions.

Etant donné le caractère multidimensionnel de la crise et le nombre de personnes touchées, seule une synergie entre les différents acteurs (gouvernement, bailleurs, ONG internationales et nationales, de développement et humanitaires, collectivités et organisations paysannes) et une flexibilité dans les appuis permettront de répondre au mieux aux différents enjeux sur une aire géographique aussi vaste à la situation sociale et sécuritaire si volatile.

Légende

- Chefs lieux des provinces
 - Villes principales
 - Frontières nationales
- Niveau d'accessibilité
- Communes accessibles
 - Communes partiellement accessibles
 - Communes inaccessibles

Carte d'accessibilité
Au 31 Mai 2021



Projet 3 Frontières / Direction régionale
Sources : Equipes nationales



Des conseils municipaux renouvelés et renforcés au Niger

Initié au lendemain de l'indépendance et renforcé par les différentes réformes constitutionnelles qu'a connues le pays, le processus de décentralisation au Niger se veut un outil dynamique de responsabilisation des populations à la gestion des affaires locales. Le Niger compte aujourd'hui 255 communes dont 214 communes rurales, 37 communes urbaines et 4 communes à statut particulier ou villes organisées en 15 arrondissements communaux. Au plan régional, il existe 7 régions dotées d'un statut juridique propre.

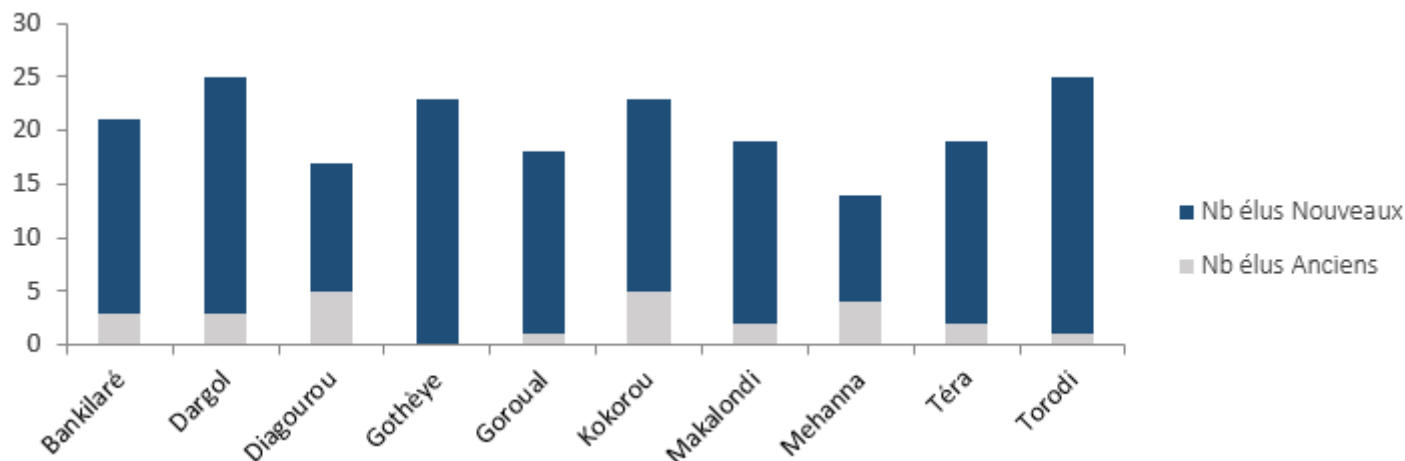
Un fort renouvellement des équipes municipales

Huit ans après les précédentes élections locales et de nombreux reports, les élections régionales et municipales se sont finalement tenues en décembre 2020. Les nouveaux conseillers municipaux ont été installés en avril et mai 2021. Dans les dix communes du projet 3 Frontières, on note un fort taux de renouvellement des équipes avec en moyenne 87% de nouveaux conseillers municipaux et 28% de femmes. Un seul maire a été reconduit, 3 sont d'anciens maires adjoints et 6 sont nouveaux. On compte ainsi 9 nouveaux maires sur 10, dont 1 femme à Méhana.

Malgré le fait qu'ils soient lettrés pour 70% d'entre eux (enseignants, infirmiers, étudiants, etc.), les nouveaux élus ont été installés sans véritable connaissance du fonctionnement communal et des textes de la décentralisation. Les nouveaux organes municipaux doivent par ailleurs faire face aux défis de la sécurité, de l'afflux des personnes déplacées et de la mobilisation des ressources internes.

Des formations sur la décentralisation et le fonctionnement d'une commune

Pour accompagner les conseils municipaux à démarrer leur nouveau mandat, le projet 3 Frontières a initié une formation de renforcement des capacités dans ses dix communes d'intervention du 21 juin au 15 juillet 2021, afin de renforcer les connaissances et la compréhension des décideurs communaux (conseillers municipaux et secrétaires généraux) sur la décentralisation et sur l'organisation et le fonctionnement d'une commune. 214 acteurs communaux ont ainsi été formés dont 57 conseillères et 10 secrétaires généraux. Il est prévu fin septembre 2021 la formation des commissions spécialisées nouvellement mises en place dans les différentes communes.



Composition des conseils municipaux issus des élections de 2021 dans les 10 communes du projet 3 Frontières au Niger, selon l'ancienneté de leurs membres

Protéger les droits pastoraux pour prévenir les conflits

La mobilité pastorale en zone sahélienne est aujourd'hui confrontée à de nombreux obstacles qui menacent l'existence même de l'élevage dans cette région : rétrécissement des aires de pâturages, non-respect des couloirs de passage et aires de stabulation-repos, dégradation des ressources par les mutations climatiques, ou encore fermeture des frontières pour cause d'enjeux sécuritaires. Cette situation engendre aussi des tensions et conflits liés à l'exercice de l'élevage pastoral.



Préserver l'élevage en zone sahélienne suppose de développer à l'échelle locale des modalités de sécurisation des éleveurs et de leur bétail dans leurs parcours sur les différents territoires concernés. L'adoption d'une Ordonnance relative au pastoralisme en mai 2010 a permis à l'Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger (AREN) de concentrer sa stratégie sur la mise en place des conditions d'application de la nouvelle loi et sur sa territorialisation, afin de sécuriser les parcours de mobilité territoriale autour de deux axes, accompagnés par le projet 3 Frontières dans la région de Tillabéry.

Elaboration et mise en œuvre de schémas d'aménagement foncier

Malgré l'existence du code pastoral, il n'existe pas d'actes juridiques définissant clairement la vocation des espaces pastoraux sur l'ensemble du territoire. Le plaidoyer d'AREN a permis l'adoption du principe d'élaboration de schéma d'aménagement foncier dans toutes les régions.

A Tillabéry, le projet 3 Frontières soutient l'implication des éleveurs dans les processus de cartographie des terres pastorales et dans les instances de validation du schéma d'aménagement foncier, qui leur donne un statut juridique inaliénable.

Formation croisée des magistrats et des éleveurs sur le code pastoral

Alors que la formation initiale des magistrats prend insuffisamment en compte le code pastoral, les éleveurs sont pour leur part démunis face aux problèmes d'accaparement de terres et de conflits fonciers sur les terres pastorales et n'osent pas s'adresser aux autorités judiciaires (« Est-ce que moi je suis capable d'aller devant un juge contre mon chef de village ? », « On a peur. Si on va porter plainte, c'est nous qu'on va arrêter. »).

Pour répondre à ces enjeux, une série de formations croisées des magistrats et des éleveurs sur le code pastoral a été organisée, afin d'amener les participants à mieux connaître les éléments spécifiques du code pastoral, ainsi que de permettre aux magistrats de l'appliquer correctement et aux éleveurs de démystifier l'image du magistrat.

Les participants ont recommandé d'intégrer cette formation au cursus initial des magistrats, de l'étendre aux agriculteurs et à l'ensemble de la chaîne judiciaire (dont les magistrats des cours d'appel et de cassation).

Concertations et service juridique aux éleveurs

Parallèlement aux activités accompagnées par le projet 3 Frontières, l'AREN mène d'autres actions visant à défendre les droits pastoraux et à prévenir les conflits :

- Animation de fora entre éleveurs et chefs coutumiers pour qu'ils connaissent les procédures de conciliation et qu'ils se concertent pour prévenir les conflits, notamment lors de la descente des troupeaux de la zone pastorale et près des sites d'abreuvement du bétail

- Concertations avec les commissions foncières et les chefs de villages/traditionnels pour l'élaboration d'accords locaux destinés à faciliter la descente non conflictuelle des animaux

- Mise en place de comités de suivi de l'application de ces accords

- Service juridique aux éleveurs, allant d'un appui conseil pour les processus de plainte et de recours judiciaire (quels délais, où s'adresser, comment aller vers le juge, etc.) pour les cas simples au recrutement d'avocats pour les éleveurs victimes d'accaparement de terres à vocation pastorale

- L'AREN se porte également partie civile pour poursuivre les acteurs qui violent le droit des éleveurs et a rencontré des succès qui font maintenant jurisprudence.



Mieux comprendre la crise actuelle pour s'attaquer à ses racines

Depuis bientôt 10 ans, la situation au Sahel se dégrade et les populations pastorales en payent un lourd tribut, entre vols de bétail, massacres intercommunautaires, stigmatisation et exécutions sommaires. Pour recueillir la voix des éleveurs sur les impacts de l'insécurité sur l'économie pastorale et la mobilité des éleveurs, mais aussi identifier les facteurs de vulnérabilité et de résilience à l'extrémisme violent, le [Réseau Billital Maroobé](#) (RBM) a lancé en 2020 une recherche action sur ce sujet, financée par un panel de partenaires.

L'étude, dirigée par Mathieu Pellerin de [l'International Crisis Group](#) (ICG), a été réalisée dans 23 régions administratives de 7 pays du Sahel central, avec 9 consultants nationaux qui ont mené plus de 1 800 entretiens (en majorité avec des éleveurs mais aussi des élus locaux, des forces de défense et de sécurité, des groupes d'auto-défense ou encore des agriculteurs).

Faire des éleveurs des citoyens à part entière

« Il ressort de ce recueil de perception que l'immense majorité des éleveurs ressent durement les différentes manifestations de la crise du pastoralisme, lesquelles alimentent un sentiment d'injustice, de méfiance, voire de défiance à l'égard des institutions.

Ceci ne se traduit pas pour autant par une adhésion massive aux groupes djihadistes. La majorité des éleveurs s'en méfient et les rejettent, mais moins que les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et que les groupes d'autodéfense. Les éleveurs sont en quête d'une neutralité nécessaire à la poursuite de leurs activités économiques, que la situation ne leur permet pas, ou difficilement, de trouver. Ils payent un lourd tribut économique à la crise sécuritaire, s'y adaptant tant bien que mal, au point que leur « résilience » est remise en question et qu'ils envisagent des alternatives à l'élevage.



Discours du ministre de l'Elevage du Niger lors du dialogue politique organisé du 7 au 9 juin
© RBM

Cette étude soutient l'hypothèse selon laquelle la résolution de la crise du pastoralisme pourrait contribuer à enrayer les cycles de violence en cours. Cette résolution dépend largement de la place réservée aux éleveurs/pasteurs dans des sociétés construites autour d'un modèle sédentaire. Faire des éleveurs des citoyens à part entière ne souffrant plus d'une marginalisation systémique, dûment représentés politiquement et administrativement, et dont la mobilité pastorale et le capital animal seraient protégés, serait un premier pas décisif autour duquel des solutions techniques – pour l'essentiel déjà connues et expérimentées – rencontreraient enfin l'impact escompté. (...). Cette crise est l'expression d'une crise de la gouvernance des territoires ruraux dont le pastoralisme n'est finalement qu'une des facettes. » (Extrait du résumé exécutif de l'étude).

L'Appel de Niamey pour un engagement ambitieux des décideurs politiques

Du 27 au 29 mai, un rassemblement des éleveurs regroupant 80 représentants de 10 pays de la région, a été l'occasion de valider les résultats de cette étude de manière consensuelle et d'élaborer [l'Appel de Niamey](#), document de plaidoyer pour faire entendre la voix des éleveurs et réclamer un engagement ambitieux et d'envergure pour :

- Améliorer la perception du pastoralisme sahélien par les populations en tant que système adapté aux conditions écologiques de la zone sahélo-saharienne ;
- Renforcer l'attractivité du pastoralisme auprès des jeunes ;
- Restaurer l'entente entre les communautés et un climat général de cohésion sociale ;



- Sécuriser de manière durable le foncier pastoral ;
- Consolider la citoyenneté des éleveurs dans l'espace sahélien.

L'Appel de Niamey a été présenté lors d'une [rencontre de dialogue interacteurs](#) entre le RBM, les pays de l'alliance G5 Sahel élargie au Sénégal et les partenaires techniques et financiers. L'objectif de la concertation a été de « *définir une vision commune de la problématique du pastoralisme prenant en compte la dimension politique, ainsi que les orientations stratégiques et opérationnelles, en vue de permettre l'exploitation du potentiel économique, social et politique des systèmes d'élevage mobile dans un environnement de paix et de cohésion sociale.* »

Cette rencontre a permis la validation politique des conclusions de l'étude et a abouti à une [déclaration finale signée le 9 juin 2021](#) par les trois ministres des ressources animales du Burkina, du Niger et du Tchad, exhortant les principaux acteurs régionaux et les Etats à partager ses conclusions avec leurs homologues et dans les instances de décisions sous-régionales.

L'étude doit donner lieu à des notes de plaidoyer spécifiques destinées à appuyer dans leur combat le RBM ainsi que ses alliés, le Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest ([Roppa](#)) et l'Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane ([Apess](#)). Enfin, les partenaires techniques et financiers du RBM se sont également engagés à mettre en œuvre les recommandations issues de l'étude pour renforcer la gouvernance des territoires ruraux.

Les Plateformes d'innovation lait : des cadres à valoriser

L'Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane (Apess) est une organisation régionale d'éleveurs d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Depuis 2013, elle a mis en place un système d'innovation autour des filières lait et bétail-viande : ces « plateformes d'innovation » sont des coalitions d'acteurs de la filière qui se réunissent pour partager leurs expériences, compétences, ressources et idées pour résoudre leurs problèmes et saisir des opportunités communes de marchés. Treize Plateformes d'innovation ont été mises en place dans 5 pays d'intervention de l'Apess (Burkina Faso, Cameroun, Sénégal, Mali et Tchad). D'autres organisations, comme le Réseau de communication sur le pastoralisme (Recopa) au Burkina, ont également dupliqué la démarche.

Capitaliser une approche prometteuse de développement de la filière lait

Ce sont les Plateformes d'innovation lait (PIL), regroupant mini-laiteries, éleveurs, collecteurs, instituts de recherche, services techniques, qui ont connu le plus de succès. Leur niveau de maturité et leur composition sont néanmoins variables en fonction des acteurs qui l'animent mais aussi de leur environnement technique et commercial.

Pour approfondir la réflexion sur les stratégies de développement et de pérennisation de ces espaces de concertation et de travail, l'Apess pilote une capitalisation des expériences menées, la construction d'un modèle économique des Plateformes d'innovation, ainsi que l'élaboration de curricula de formation pour les métiers filières associés à ces plateformes pour, notamment, y favoriser l'insertion des jeunes.



Traite du lait au Burkina Faso

© Apess



De nombreuses innovations techniques et organisationnelles

Un premier atelier s'est tenu du 8 au 12 juin 2021 à Koudougou regroupant 6 PIL du Burkina Faso et du Sénégal. Il a permis de capitaliser un certain nombre d'innovations dont les plus significatives sont :

- La **mutualisation et l'externalisation de la collecte de lait**, par exemple pour les 6 mini-laiteries membres de la PIL de Banfora (Burkina Faso), à travers la création de centres de collecte de lait ce qui permet une répartition équitable et concertée des quantités entre les différentes laiteries, ou encore à la PIL de Dagana (Sénégal) qui a mis en place un réseau souple de collecteurs privés munis de tricycles ;
- Une **harmonisation des prix d'achat aux éleveurs** à travers la concertation entre maillons : « *On parle des choses qui fâchent - le prix du lait - mais regarder ce que l'autre gagne permet de mieux se comprendre* »
- La **mise en place de systèmes de troc « aliment bétail contre lait »** par les mini-laiteries auprès de leur réseau d'éleveurs ;
- Des **achats groupés d'aliments bétail et d'emballages** en fonction des besoins des membres ;
- La **cartographie des unités de transformation et des points de vente de la filière lait local** (en cours) ;
- Une **diversification des produits de transformation** (déguè, beurre, huile de lait, crème fraîche) ;
- Une **amélioration des emballages et des informations** sur les produits ;
- **L'amélioration de la conduite des troupeaux laitiers** avec la promotion de l'insémination artificielle et des cultures fourragères (bracharia, panicum, niébé fourrager, etc.) ;
- L'utilisation des **technologies de l'information et de la communication** pour le suivi des comptes éleveurs à la PIL de Dagana.

Soutenues par plusieurs projets et partenaires, les PIL ont des impacts multiples à l'échelle des territoires et même des pays : l'augmentation de la production de lait local, l'amélioration de la qualité du lait via un contrôle direct au centre de collecte ou chez le producteur, la baisse du prix de l'aliment bétail à Djibo sous pression de la subvention accordée par la PIL, la création d'emplois avec l'organisation des centres de collecte de lait et même la suppression de la TVA sur le lait local au Sénégal !

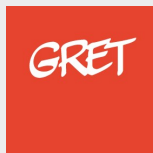
Les réflexions se poursuivent sur les questions de formalisation des PIL, les métiers porteurs et le modèle économique des différents services mis en place.

CONTACTER LA DIRECTION RÉGIONALE DU VOLET DÉVELOPPEMENT DU PROJET 3 FRONTIÈRES :

Mathias BAZIE, Directeur régional
mathias.bazie@3frontieres.org

Garance KAFANDO, Assistante technique
garance.kafando@3frontieres.org

MEMBRES DU CONSORTIUM :



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Cette lettre d'information est réalisée sous la seule responsabilité de la direction régionale du volet développement du projet 3 Frontières.